



## COMPTE-RENDU

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 25 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le dix-huit janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Francis BONNE.

**Nombre de membres : 33, en fonction : 33, qui ont délibéré : 29.**

**Etaient présents :** M. Francis BONNE, M. Marc GUÉNIOT, M. Mistral BANA, M. Michel GAUTRON, M. Radouane HARRAR, Mme Claude DRUMEL, M. Jean-Paul GRASMÜCK, Mme Sophie DROZDOWIEZ, M. Patrick MALLY, M. Michel BELDJOUDI, Mme Claudine CHATELAIN, Mme Pierrette DUSSART, M. Jean-Jacques BOURGERIE, Mme Brigitte KLEIN, M. Roland NIVOY, Mme Myriam HIBLOT, Mme Isabelle PARENT, M. Emmanuel BRION, Mme Christelle CAHART, M. Arnaud FAUCHERON, Mme Anne MARBEUHAN, Mme Sandrine BRECK, M. Sébastien BRACHET, M. Olivier BARBIER, Mme Eglantine MATOS, Mme Noémie MAYET, M. Olivier LEPAGE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** M. Olivier RAULET à M. Radouane HARRAR, Mme Estelle VORBURGER à Mme Eglantine MATOS.

**Absentes excusées :** Mme Jocelyne MAILLY, Mme Geneviève DAUTEL-DAUTET, Mme Martine GOFFINET.

**Démission en attente de retour des services de l'Etat :** M. Geoffrey LEFEVRE.

**Secrétaire élu :** M. Olivier LEPAGE.

\*\*\*\*\*

#### **Approbation du compte-rendu de la séance du 5 janvier 2024.**

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 5 janvier 2024, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques particulières à y apporter.

Monsieur le Maire délégué de Bazeilles apporte une précision sur la question posée par Madame DUSSART lors du dernier conseil relative au ramassage scolaire à La Moncelle.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **D2024-07 : CRÉATION DU CCAS :**

Suite à la création de la commune nouvelle avec La Moncelle au 1<sup>er</sup> janvier 2024, et à la démission de Madame Marie-Cécile ROSSO pour raison personnelle, la nouvelle composition du CCAS est la suivante :

- Président : Francis BONNE, Maire,  
Membres élus :  
1. Monsieur Marc GUÉNIOT, Vice-Président,  
2. Monsieur Mistral BANA,  
3. Monsieur Michel GAUTRON,  
4. Monsieur Michel BELDJOUDI,  
5. Madame Claudine CHATELAIN,  
6. Monsieur Jean-Jacques BOURGERIE,

Membres nommés par compétences :  
1. Madame Christelle BANA,  
2. Madame Renée DI STEFANO,  
3. Madame Françoise MORETTE,  
4. Madame Corinne SAC,  
5. Madame Martine SCHENKEL,  
6. Monsieur Serge HABARY,

Adopté à l'unanimité.

### **D2024-08 : CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :**

Les commissions municipales suivantes sont créées :

1. Finances,
2. Sécurité – Police,
3. Travaux – Bâtiments,
4. Voiries – Réseaux,
5. Urbanisme – Environnement – Fleurissement,
6. Appels d'offres,
7. Cimetière,
8. Sports - Associations - Salles,
9. Communication – Information,
10. Action culturelle – Fêtes – Cérémonies civiles,
11. Cérémonies militaires.

La composition de chaque commission est jointe en annexe au présent compte rendu.

Adopté à l'unanimité.

### **D2024-09 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DIVERS :**

Les délégués divers suivants sont désignés pour représenter la commune :

<b>ETABLISSEMENTS</b>	<b><i>Représentants ou Délégués de la Commune</i></b>	<b><i>Représentants ou Délégués de la Commune</i></b>
<b>École de Bazeilles Conseil d'école</b>	Adjoint délégué aux affaires scolaires : Marc GUÉNIOT	Michel BELDJOUDI
<b>Conseil d'administration de la maison de retraite La Mosane</b>	Président : Francis BONNE Délégués : 1. Jean-Paul GRASMUCK 2. Claudine CHATELAIN	
<b>Lycée de Bazeilles Conseil d'Administration</b>	1. Délégué : Francis BONNE	
<b>Fédération Départementale des Énergies des Ardennes</b>	Délégué titulaire : 1. Francis BONNE	Délégué suppléant : 1. Arnaud FAUCHERON
<b>Syndicat de Gestion de la forêt de Louis Val</b>	Délégués : 1. Michel GAUTRON 2. Claude DRUMEL 3. Jean-Paul GRASMÜCK	4. Michel BELDJOUDI 5. Roland NIVOY 6. Olivier LEPAGE

<b>Commission Communale des Impôts</b>	1. Francis BONNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mistral BANA</li> <li>- Michel GAUTRON</li> <li>- Radouane HARRAR</li> <li>- Jean Paul GRASMÜCK</li> <li>- Brigitte KLEIN</li> <li>- Olivier LEPAGE</li> </ul>
<b>Conseiller des Questions de Défense</b>	Arnaud FAUCHERON	

Après vérification auprès de la Maison d'enfants à caractère social, la commune de Bazeilles n'a plus de représentant dans cet organisme qui est géré par le conseil d'administration du Groupe SOS.

Adopté à l'unanimité.

### **D2024-10 : DEMANDES DE SUBVENTIONS 2024 :**

En raison de la création de la commune nouvelle avec La Moncelle au 1<sup>er</sup> janvier 2024, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal confirme les demandes de subventions sollicitées fin 2023 pour les projets suivants :

### **Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) :**

LIBELLE DU PROJET	MONTANT HT	SUBVENTION ESTIMÉE
1- Maison de santé Accessibilité- Isolation Aménagements divers	699.239,00 €	Entre 20 et 30% soit entre 139.847,80 € et 209.771,70 €.
2- Remplacement des menuiseries extérieures de la Mairie	250.000,00 €	30 % soit 75.000,00 €.
3- Réserve Incendie Création sur les communes de Rubécourt et Lamécourt et La Moncelle	80.000,00 €	50% soit 40.000,00 €.

**Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) :**

LIBELLE DU PROJET	MONTANT HT	SUBVENTION ESTIMÉE
4- Chaufferie Mairie de Villers Cernay et Bazeilles	150.000,00 €	Entre 20% soit 30.000,00 €
5- Accès à la voie verte	415.000,00 €	20% soit 83.000,00 €
6- Aménagement du rond-point de la zone commerciale Mac Mahon	30.000,00 €	20 % soit 6.000,00 €

Adopté à l'unanimité.

**D2024-11 : CONVENTION SPL X DEMAT :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, les élus approuvent le renouvellement de la convention avec la SPL XDEMAT pour la dématérialisation des transferts et en particulier avec la Préfecture des Ardennes pour la transmission des actes au représentant de l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

**D2024-12 : PARTICIPATION EMPLOYEUR :**

En raison de la création de la commune nouvelle avec La Moncelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les élus autorisent l'extension aux agents de la commune de La Moncelle de la participation employeur comme suit :

Participation à la mutuelle : 20 Euros pour l'agent et 11 Euros par personne supplémentaire : conjoint et enfant,

Participation à la garantie maintien de salaire : 14 Euros, participation proratisée en fonction du temps de travail,

Adopté à l'unanimité.

**D2024-13 : ATTRIBUTION DU RÉGIME INDEMNITAIRE :**

En raison de la création de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le conseil municipal adopte le versement au bénéfice des agents de La Moncelle du régime indemnitaire dans les mêmes conditions que les agents de la commune de Bazeilles, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Agent technique : Versement de 106,51 € par mois,
- Adjoint administratif : Versement de 693,90 € par mois.

Adopté à l'unanimité.

#### **D2024-14 : VOTE DU QUART DES CÉDITS D'INVESTISSEMENT :**

Dans l'attente du vote du budget primitif 2024, le conseil municipal doit adopter le quart des crédits d'investissement de l'année précédente. Le conseil municipal de Bazeilles s'est prononcé fin 2023 sur ce montant et il convient d'y ajouter le montant des crédits de la commune de La Moncelle.

Le montant global du quart des crédits d'investissements de l'année 2023 s'élève donc à 867 001,86 €, et pourra faire l'objet de mandatement avant le vote du budget primitif 2024.

Adopté à l'unanimité.

#### **D2024-15 : TRAVAUX D'EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX – APPROBATION DE L'AVENANT DE LA SOCIETE CCG SOCIÉTÉ NOUVELLE :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte l'avenant n°1 de la société CCG Société Nouvelle pour le lot n°5 – Menuiseries extérieures – Serrurerie – Portes sectionnelles, pour un montant de -865,00 € HT soit -1.038 € TTC.

Le nouveau montant du lot attribué à la société CCG Société nouvelle s'élève à 7.235,00 € HT soit 8.682,00 € TTC.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024 de la commune.

Adopté à l'unanimité.

#### **D2024-16 : TRAVAUX DE LA MAISON DE SANTÉ : ADOPTION DU DEVIS POUR LA REALISATION DES DIAGNOSTICS :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte le devis relatif à la réalisation des diagnostics dans les locaux de la future maison de santé. Cette prestation est nécessaire afin de mesurer les éventuelles économies d'énergie réalisées par les travaux d'isolation. En fonction des résultats obtenus, la commune pourra bénéficier de subventions plus ou moins importantes.

Le devis de la société SOCOTEC pour la réalisation des différents diagnostics est adopté pour un montant de 2.600,00 € HT. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 de la commune.

Adopté à l'unanimité.

#### **D2024-17 : TARIFS DU CIMETIERE 2024 :**

En raison de la création de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec la commune de La Moncelle, il est nécessaire d'harmoniser les tarifs applicables au cimetière.

Sur proposition de Madame Claude DRUMEL, Première adjointe, les tarifs ci-dessous sont adoptés :

	Acquisition pour 30 ans	Renouvellement 30 ans
<b>CIMETIERE DE BAZEILLES</b>		
EMPLACEMENT CIMETIERE		
Pour caveau 2 ou 3 places - 3m <sup>2</sup>	100 €uros	80 €uros
Supplément pour 2 m <sup>2</sup>	100 €uros	80 €uros
EMPLACEMENT COLOMBARIUM		
Case sur monument	1 085 €uros	80 €uros
Dalle au sol	1 085 €uros	80 €uros
Plaque pour stèle jardin du souvenir	25 €uros	
	Plaque pour monument colombarium selon tarif en vigueur à la réalisation	
<b>CIMETIERE DE RUBECOURT ET LAMÉCOURT</b>		
EMPLACEMENT CIMETIERE		
Pour caveau 2 ou 3 places - 3m <sup>2</sup>	100 €uros	80 €uros
Supplément pour 2 m <sup>2</sup>	100 €uros	80 €uros
EMPLACEMENT COLOMBARIUM		
Case sur monument et soliflore	650 €uros	80 €uros
Plaque pour stèle jardin du souvenir	25 €uros	
	Plaque pour monument colombarium selon tarif en vigueur à la réalisation	
<b>CIMETIERE DE VILLERS CERNAY</b>		
EMPLACEMENT CIMETIERE		
Pour caveau 2 ou 3 places - 3m <sup>2</sup>	100 €uros	80 €uros
Supplément pour 2 m <sup>2</sup>	100 €uros	80 €uros
EMPLACEMENT COLOMBARIUM		
Case sur monument et soliflore	500 €uros	80 €uros
Plaque pour stèle jardin du souvenir	25 €uros	
	Plaque pour monument colombarium selon tarif en vigueur à la réalisation	
<b>CIMETIERE DE LA MONCELLE</b>		
EMPLACEMENT CIMETIERE		
Pour caveau 2 ou 3 places - 3m <sup>2</sup>	100 €uros	80 €uros
Supplément pour 2 m <sup>2</sup>	100 €uros	80 €uros
EMPLACEMENT COLOMBARIUM		
Case sur monument et soliflore	500 €uros	80 €uros
Plaque pour stèle jardin du souvenir	25 €uros	
	Plaque pour monument colombarium selon tarif en vigueur à la réalisation	

Adopté à l'unanimité.

Informations diverses :

- Monsieur MALLY : Présentation des vœux de plusieurs associations et de Monsieur et Madame Jacques BARILLY,

- Demande de subvention de Monsieur HABARY ; réponse à donner pour le 17 février 2024,
- Monsieur GRASMÜCK : Réunion de la commission environnement le mercredi 31 janvier 2024 pour déterminer le projet retenu pour l'aménagement paysager du rond-point en accord avec la commune de Balan,

Séance levée à 21h30.